

**Gouvernance des Produits MiFID II / Marché Cible : Investisseurs de détail, contreparties éligibles et clients professionnels uniquement** - Uniquement pour les besoins du processus d'approbation du produit du producteur, l'évaluation du marché cible des Obligations, en prenant en compte les cinq catégories mentionnées au paragraphe 18 des lignes directrices publiées par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers le 5 février 2018, a mené à la conclusion que : (i) le marché cible des Obligations comprend les investisseurs de détail, contreparties éligibles et clients professionnels uniquement, tels que définis par la Directive 2014/65/UE (telle que modifiée, « MiFID II ») ; (ii) tous les canaux de distribution des Obligations à des contreparties éligibles ou à des clients professionnels sont appropriés ; et (iii) les canaux de distribution des Obligations aux investisseurs de détail suivants sont appropriés – le conseil en investissement, la gestion de portefeuille, les ventes sans conseil et les services d'exécution simple, sous réserve de l'évaluation de l'adéquation ou du caractère approprié par le distributeur au titre de MiFID II, selon le cas. Le produit est incompatible pour les investisseurs en dehors du marché cible indiqué ci-dessus. Toute personne qui par la suite, offre, vend ou recommande les Obligations (un « distributeur ») devra prendre en compte l'évaluation du marché cible réalisée par le producteur. Cependant un distributeur soumis à MiFID II est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible des Obligations (en retenant ou en affinant l'évaluation du marché cible faite par le producteur) et de déterminer les canaux de distributions appropriés, sous réserve de l'évaluation de l'adéquation ou du caractère approprié par le distributeur au titre de MiFID II, selon le cas.

**Conditions Définitives en date du 28 juillet 2022**



**NATIXIS**

*(immatriculée en France)*

**Identifiant d'entité juridique (IEJ) : KX1WK48MPD4Y2NCUIZ63**

*(l'Emetteur)*

***Emission de EUR 70 000 000,00 d'Obligations Vertes portant intérêts à taux fixe et venant à échéance le 1 août 2034***

***sous le Programme d'émission d'Obligations de 20.000.000.000 d'euros***

***(le Programme)***

**NATIXIS**

***(Agent Placeur)***

Toute personne faisant ou ayant l'intention de faire une offre des Obligations pourra le faire uniquement dans des circonstances dans lesquelles il n'y a pas d'obligation pour l'Emetteur ou tout Agent Placeur de publier un prospectus en vertu de l'article 3 du Règlement Prospectus ou un supplément au prospectus conformément à l'article 23 du Règlement Prospectus dans chaque cas, au titre de cette offre.

Ni l'Emetteur, ni l'Agent Placeur n'a autorisé ni n'autorise l'offre d'Obligations dans toutes autres circonstances.

L'expression **Règlement Prospectus** désigne le Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé.

## PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les termes utilisés dans les présentes seront réputés être définis pour les besoins des Modalités (les **Modalités**) figurant dans les sections intitulées "MODALITES DES OBLIGATIONS" et "MODALITES ADDITIONNELLES" dans le Prospectus de Base en date du 10 juin 2022 (approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro 22-203 en date du 10 juin 2022) (le **Prospectus de Base**) qui constitue un prospectus de base au sens du Règlement (UE) n°2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé (le **Règlement Prospectus**). Le présent document constitue les Conditions Définitives des Obligations décrites dans les présentes au sens du Règlement Prospectus, et doit être lu conjointement avec le Prospectus de Base tel que complété afin de disposer de toutes les informations pertinentes. Le Prospectus de Base (dans chaque cas, avec tous documents qui y sont incorporés par référence) est disponible sur le site internet de NATIXIS (<https://cib.natixis.com/home/pims/prospectus#/prospectusPublic>). Le Prospectus de Base est également disponibles sur le site internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

- |   |  |
|---|--|
| <b>1. Emetteur :</b>                              | NATIXIS  |
| <b>2. (i) Souche n°</b>                           | 1396   |
| <b>(ii) Tranche n° :</b>                          | 1  |
| <b>3. Garant :</b>                                | Non Applicable   |
| <b>4. Devise ou Devises Prévues :</b>             | Euro (EUR)   |
| <b>- Devise de Remplacement :</b>                 | Dollar U.S. (USD)  |
| <b>5. Montant Nominal Total :</b>                 |  |
| <b>(i) Souche :</b>                               | EUR 70 000 000,00  |
| <b>(ii) Tranche :</b>                             | EUR 70 000 000,00  |
| <b>6. Prix d'Emission de la Tranche :</b>         | 100 % du Montant Nominal Total   |
| <b>7. Valeur Nominale Indiquée :</b>              | EUR 100 000  |
| <b>8. (i) Date d'Emission :</b>                   | 1 août 2022  |
| <b>(ii) Date de Début de Période d'Intérêts :</b> | Date d'Emission  |
| <b>(iii) Date de Conclusion</b>                   | 18 juillet 2022  |
| <b>9. Date d'Echéance :</b>                       | 1 août 2034, sous réserve d'application de la Convention de Jours Ouvrés |
| <b>10. Forme des Obligations :</b>                | Au porteur   |
| <b>11. Base d'Intérêt :</b>                       | Taux Fixe de 3,58% par an<br><i>(autres détails indiqués ci-dessous)</i> |

|   |   |
|---|---|
| <b>12. Base de Remboursement/Paiement :</b>                     | Remboursement au pair<br><i>(autres détails indiqués ci-dessous)</i>  |
| <b>13. Changement de Base d'Intérêt :</b>                       | Non Applicable  |
| <b>14. Option de Modification de la Base d'Intérêt</b>          | Non Applicable  |
| <b>15. Obligations Portant Intérêt de Manière Fractionnée :</b> | Non Applicable  |
| <b>16. Majoration Fiscale (Modalité 8 (Fiscalité)) :</b>        | Applicable  |
| <b>17. Option de Rachat/Option de Vente :</b>                   | Applicable : Option de Remboursement au gré de l'Emetteur   |
| <b>18. Autorisations d'émission :</b>                           | L'émission des Obligations est autorisée conformément aux résolutions du Conseil d'administration de l'Emetteur |
| <b>19. Méthode de distribution :</b>                            | Non syndiquée   |

#### **DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERETS A PAYER (LE CAS ECHEANT)**

|  |  |
|--|--|
| <b>20. Dispositions relatives aux Obligations à Taux Fixe :</b>            | Applicable   |
| (i) Taux d'Intérêt :   | 3,58% par an payable annuellement à terme échu   |
| (ii) Date(s) de Paiement du Coupon :                                       | Le 1 août de chaque année, à partir du 1 août 2023 (inclus) jusqu'à la Date d'Echéance (incluse), ajustées en fonction de la Convention de Jours Ouvrés ci-dessous |
| • Convention de Jours Ouvrés pour la (les) Date(s) de Paiement du Coupon : | Convention de Jour Ouvré Suivant Modifié   |
| (iii) Montant(s) de Coupon Fixe :  | Non Applicable   |
| (iv) Montant(s) de Coupon Brisé :  | Non Applicable   |
| (v) Méthode de Décompte des Jours :  | 30/360 (Non ajusté)  |
| (vi) Dates de Détermination :  | Non Applicable   |
| <b>21. Dispositions relatives aux Obligations à Taux Variable :</b>        | Non Applicable   |
| <b>22. Dispositions relatives aux Obligations à Coupon Zéro :</b>          | Non Applicable   |

**23. Dispositions applicables aux Obligations Indexées :** Non Applicable

**AUTRES DISPOSITIONS RELATIVES AUX OBLIGATIONS INDEXEES**

**24. Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur Titres de Capital (action unique) :** Non Applicable

**25. Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur Indice (indice unique) :** Non Applicable

**26. Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur Titres de Capital (panier d'actions) :** Non Applicable

**27. Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur Indices (panier d'indices) :** Non Applicable

**28. Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur Matières Premières (matière première unique) :** Non Applicable

**29. Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur Matières Premières (panier de matières premières) :** Non Applicable

**30. Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur Fonds (fonds unique) :** Non Applicable

**31. Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur Fonds (panier de fonds) :** Non Applicable

**32. Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur Dividendes :** Non Applicable

**33. Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur un ou plusieurs Contrat à Terme :** Non Applicable

**34. Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur Panier(s) de Contrats à Terme :** Non Applicable

**35. Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur l'Inflation :** Non Applicable

**36. Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur Risque de Crédit :** Non Applicable

|   |  |
|---|--|
| <b>37. Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur Titre de Dette :</b> | Non Applicable   |
| <b>38. Obligations Indexées sur Devises :</b>                                   | Non Applicable   |
| <b>39. Dispositions relatives aux Obligations Indexées sur Taux :</b>           | Non Applicable   |
| <b>40. Dispositions relatives aux Obligations à Remboursement Physique :</b>    | Non Applicable   |
| <b>41. Dispositions relatives aux Obligations Hybrides :</b>                    | Non Applicable   |
| <b>42. Considérations fiscales américaines :</b>                                | Les Obligations <b><u>doivent ne pas être</u></b> considérées comme des Obligations Spécifiques (telles que définies dans le Prospectus de Base) pour les besoins de la section 871(m) du Code des impôts américain de 1986. |

#### **DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT**

|  |   |
|--|---|
| <b>43. Monétisation :</b>  | Non Applicable  |
| <b>44. Montant de Remboursement Final :</b>  | EUR 100 000 par Valeur Nominale Indiquée  |
| <b>45. Option de Remboursement au gré de l'Emetteur :</b>  | Applicable  |
| (i) Date(s) de Remboursement Optionnel :   | Le 1 août 2024  |
| (ii) Montant(s) de Remboursement Optionnel et méthode, le cas échéant, de calcul de ce(s) montant(s) de chaque obligation :          | 100% de la Valeur Nominale Indiquée   |
| (iii) Période d'Option de l'Emetteur :   | Non Applicable  |
| (iv) Si remboursable partiellement :   | Non Applicable  |
| (v) Délai de préavis :   | Au moins cinq (5) Jours Ouvrés TARGET2 préalablement à la Date de Remboursement Optionnel |
| <b>46. Option de Remboursement au gré des Porteurs :</b>   | Non Applicable  |
| <b>47. Remboursement au gré de l'Emetteur en cas de survenance d'un Evénement de Déclenchement Lié à la Juste Valeur de Marché :</b> | Non Applicable  |

(Modalité 5(m))

**48. Montant de Remboursement Anticipé :**

- (i) Montant(s) de Remboursement Anticipé (pour des raisons différentes que celles visées au (ii) ci-dessous) pour chaque Obligation : Conformément à la Modalité 5
- (ii) Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Obligation payée lors du remboursement (i) pour des raisons fiscales (Modalité 5(f)), (ii) pour illégalité (Modalité 5(l)), ou (iii) en cas d'Exigibilité Anticipée (Modalité 9) : Conformément à la Modalité 5
- (iii) Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (Modalité 5 (f)) : Conformément à la Modalité 5

**DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES AUX OBLIGATIONS**

- 49. Forme des Obligations :** Obligations dématérialisées au porteur
- 50. Centre[s] d'Affaires pour les besoins de la Modalité 4 :** Non Applicable
- 51. Place(s) Financière(s) ou autres dispositions particulières relatives aux Jours de Paiement pour les besoins de la Modalité 7(a) :** TARGET2 (Convention de Jour Ouvré Suivant Modifié)
- 52. Dispositions relatives aux Obligations à Libération Fractionnée : montant de chaque paiement comprenant le Prix d'Emission et la date à laquelle chaque paiement doit être fait et, le cas échéant, des défauts de paiement, y compris tout droit qui serait conféré à l'Emetteur de retenir les Obligations et les intérêts afférents du fait d'un retard de paiement :** Non Applicable
- 53. Dispositions relatives aux Obligations à Double Devise :** Non Applicable  

(Modalité 7(f))
- 54. Dispositions relatives aux Obligations à Remboursement Echelonné (Modalité 5(b)) :** Non Applicable

**55. Masse (Modalité 11) :**

Applicable

Les noms et coordonnées du Représentant titulaire de la Masse sont :

F&S Financial Services SAS

13, rue Oudinot

75007 Paris

Le Représentant de la Masse percevra une rémunération maximale de 380€ par an au titre de ses fonctions.

### **OBJET DES CONDITIONS DEFINITIVES**

Les présentes Conditions Définitives constituent les conditions définitives requises pour l'émission dans le cadre du programme d'émission d'Obligations de 20.000.000.000 d'euros de NATIXIS.

### **RESPONSABILITE**

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de l'Emetteur :

Par : \_\_\_\_\_

Dûment habilités



## PARTIE B – AUTRES INFORMATIONS

### 1. Cotation et admission à la négociation :

- (i) Cotation : Liste officielle de la Bourse du Luxembourg
- (ii) Admission aux négociations : Une demande d'admission des Obligations aux négociations sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg à compter de la Date d'Emission a été faite par l'Emetteur (pour son compte).
- (iii) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : EUR 4 200

### 2. Notations

- Notations : Les Obligations à émettre n'ont pas fait l'objet d'une notation

### 3. Intérêts des personnes physiques et morales participant à l'émission

Une commission de distribution sera versée, qui pourra atteindre un montant maximum payable à la Date d'Emission de 0,25% du montant nominal des Obligations placées. Le paiement de cette commission pourra être effectué par un règlement au moment de l'émission ou par une diminution du Prix d'Emission. A la connaissance de l'Emetteur, aucune autre personne impliquée dans l'émission des Obligations n'y a d'intérêt significatif.

### 4. Raisons de l'émission et estimation du produit net

- (i) Raisons de l'offre : Obligations Vertes.

Les fonds collectés par cette Obligation serviront à financer ou refinancer des projets verts, nouveaux et existants, dans le cadre du "Programme obligataire développement durable" du Groupe BPCE, notamment dans des projets d'énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien terrestre et offshore, hydraulique et biomasse) et dans des bâtiments verts.

La méthodologie "Energies Renouvelables et Bâtiment Vert" est applicable à cette émission, à la date d'émission, et est disponible sur le site internet du groupe BPCE sous le lien suivant:

<https://groupebpce.com/en/investors/funding/green-bonds>

- (ii) Estimation du produit net : Le produit net de l'émission sera égal au Prix d'Emission de la Tranche appliqué au Montant Nominal Total.
- (iii) Estimation des dépenses totales : Les dépenses totales de l'émission ne peuvent être déterminées à la Date d'Emission.
- 5. Rendement** 3,58%
- Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.
- 6. Indice de Référence**  
Non Applicable
- 7. Performance du Sous-Jacent**  
Non Applicable
- 8. Informations Opérationnelles**
- (i) Code ISIN : FR001400BYD1
- (ii) Code commun : 250791674
- (iii) *Valor number (Valorennummer)* : Non Applicable
- (iv) Tout système(s) de compensation autre qu'Euroclear France, Euroclear et Clearstream approuvés par l'Emetteur et l'Agent Payeur et numéro(s) d'identification correspondant : Non Applicable
- (v) Livraison : Livraison contre paiement  
**BNP Paribas Securities Services**
- (vi) Noms et adresses des Agents Payeurs initiaux désignés pour les Obligations (le cas échéant) : Les Grands Moulins de Pantin  
9, rue du Débarcadère  
93500 Pantin, France
- (vii) Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Obligations (le cas échéant) : Non Applicable
- (viii) Nom et adresse de l'Agent de Calcul (le cas échéant) : **CACEIS Bank Luxembourg**  
5 Allée Scheffèr  
L-2520 Luxembourg  
Grand-Duché de Luxembourg

## 9. PLACEMENT

- (i) Si syndiqué, noms [et adresses] des Agents Placeurs [et principales caractéristiques des accords passés (y compris les quotas) et, le cas échéant, la quote-part de l'émission non couverte par la prise ferme] : Non Applicable
- (ii) Date du contrat de prise ferme : Non Applicable
- (iii) Etablissement(s) chargé(s) des Opérations de Stabilisation (le cas échéant) : Non Applicable
- (iv) Si non-syndiqué, nom et adresse de l'Agent Placeur : Natixis, 47 quai d'Austerlitz, 75013 Paris
- (v) Commissions et concessions totales : Non Applicable
- (vi) Restrictions de vente supplémentaires aux Etats-Unis d'Amérique : Catégorie 2 Reg. S. Les règles TEFRA ne sont pas applicables.
- (vii) Interdiction de vente aux investisseurs clients de détail dans l'EEE : Non Applicable
- (viii) Offre Non-Exemptée : Non Applicable

**10. Offre Non-Exemptée** Non Applicable

## 11. Placement et Prise Ferme

Consentement de l'Emetteur aux fins d'utiliser le Prospectus de Base durant la Période d'Offre : Non Applicable

Consentement général : Non Applicable

Etablissement(s) Autorisé(s) dans les différents pays où l'offre a lieu : Non Applicable

Conditions relatives au consentement de l'Emetteur aux fins d'utiliser le Prospectus de Base : Non Applicable

## 12. Informations post-émission relatives au Sous-Jacent

L'Emetteur ne fournira aucune information postérieure à l'émission, sauf exigence légale ou réglementaire.